

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et Sports

Siège Social et administratif : Boulodrome du Marché Gare – Boulevard Chantilly 82000 MONTAUBAN

Mail cr-occitanie@petanque.fr

Comité Régional Occitanie

**ARIÈGE – AUDE – AVEYRON – GARD – HAUTE-GARONNE – GERS –
HÉRAULT – LOT – LOZÈRE –
HAUTES-PYRÉNÉES – PYRÉNÉES-ORIENTALES – TARN – TARN et GARONNE**

COMPTE RENDU

6^{ème} CONGRES REGIONAL OCCITANIE

Samedi 27 et dimanche 28 janvier 2024

A Saint-Chély d'Apcher (48)



En présence de :

Mme CLAMENS Marie-Madeleine, *Présidente*
Mme HEINIGER Audrey, *Trésorière Générale*
M. NOGARET Marc, *Secrétaire Général*
CD 09 : GARCIA Marie-Françoise
CD 11 : CHEVASSU Jean-Marie, NAVARRO William
CD 12 : ENJALBERT Gilles, BORIES Véronique
CD 30 : DONNADIEU Alain, CAILLOTO Colette
CD 31 : LE MANACH Raymond, RICARD Francis
CD 32 : MALONI Moïse, SARRAU Claude
CD 34 : RIGAUD Jean-Paul, BALESTER Francis
CD 46 : GRAMOND Christian (Secrétaire-adjoint CRO), BAGINSKI Sandrine
CD 48 : FABIE Jean-Marie, SALESSES Bernard
CD 65 : LACASSIE Marie-Luce, MARTINEZ Serge
CD 66 : MALFRAY Aurélia
CD 81 : FABRE Marc
CD 82 : CLEMENT Franck, FACCIN Henri

Présidents de Commissions :

Mrs VIDAL Jean-Jacques (Arbitrage) - DURAND Patrick (Discipline) - RICARD Francis (Compétition)

Vérificateur aux comptes :

M. COSTE Jean-Louis

Et aussi

Mme BLANCHARD Margot, CTFR (Conseillère Technique Fédéral Régional Occitanie)
Mme Christine HUGON, Maire de Saint-Chély d'Apcher
M. Jean-Claude ROCHE, Président du Club de Saint Chély

Absent(e)s Excusé(s) :

Mrs LEBOT Michel, Président de la F.F.P.J.P
PICAZO Bruno (CD09) représenté par Juana CAMPOS
VIRGILI Jean-Pierre représenté par COSTA Marc
BURI Jean-Paul, Vérificateur aux comptes
Mme PESQUIDOUX Annie, Trésorière-adjointe
LLORCA Dalila (CD81)

* * * * *

Samedi 27 janvier 2024 - 14h

6^{ème} Congrès Régional Occitanie

1) Allocution de bienvenue du Président du CD48, Jean-Marie FABIE

Jean-Marie et Bernard expriment leur joie de recevoir à Albaret Sainte-Marie, le Comité Régional Occitanie pour son Congrès à quelques kilomètres de Saint-Chély d'Apcher, trait d'union entre l'Auvergne et le Languedoc, situé entre la Margeride et le plateau de l'Aubrac.

L'arrivée du chemin de fer au XIX^{ème} siècle a fait de Saint-Chély un bassin de vie entre traditions et modernité. Saint-Chély est aussi le seul site industriel de la Lozère et compte environ 76 000 habitants.

Saint-Chély possède aussi une usine sidérurgique ArcelorMittal, seule en Europe à produire des aciers spéciaux dits électriques et produit plus de 150 000 tonnes d'acier par an sous forme de bobines.

Saint-Chély c'est aussi le berceau de Théophile ROUSSEL, fils d'un médecin de campagne et lui-même médecin, Conseiller Général et Député de la Lozère de 1860 à 1880, Membre de l'Académie de Médecine, il fit voter la loi qui porte son nom sur la protection de l'Enfance.

Jean-Marie souhaite à l'Assemblée, un bon congrès et un bon séjour en Lozère.

2) **Mot d'accueil de la Présidente, Marie-Madeleine CLAMENS**

Merci, Jean-Marie ainsi que ton équipe pour le temps consacré à l'organisation de notre AG et la qualité de votre accueil.

A mon tour, je vous souhaite la bienvenue et vous remercie de vous être soustraits à vos obligations familiales, d'avoir bravé les mouvements sociaux de nos amis agriculteurs, pour consacrer un peu de votre temps aux travaux de notre 6^{ème} Congrès Régional Occitanie. Et oui, le 6ème déjà !

Je vous prie d'excuser l'absence de :

- M. LE BOT Michel, Prsdt FD qui préside ce week-end, un Bureau Directeur Fédéral
- Mme PESQUIDOUX Annie, trésorière-adjointe qui a besoin de repos
- M. PICAZO Bruno, Président du CD09 à qui je souhaite un prompt rétablissement après avoir subi une lourde intervention chirurgicale
- M. VIRGILI Jean-Pierre, Président du CD66 qui connaît lui aussi un problème de santé
- Mme LLORCA Dalila, Membre
- M. BURI Jean-Paul, Vérificateur aux comptes

Avant de commencer nos travaux, il est de coutume de rendre hommage à celles et ceux qui nous ont quitté en 2023, parents ou amis, enlevés trop tôt à l'affection des leurs et à l'amitié de nous tous. Parmi eux, je souhaite honorer tout particulièrement celles et ceux qui se sont très largement investis à nos côtés pour le compte de notre discipline :

Au Comité de l'Aveyron

- Hommage à M. Christian SALVAT, arbitre régional en 1973 puis national en 1983, avait été membre du Comité Départemental.
- Hommage à M. Claude LACAN, pour les joueurs, Claude était la cheville ouvrière du Mondial de MILLAU pétanque. Pour les lecteurs de Midi Libre, il fut la plume de St-Affrique pendant 47 ans.

Au Comité du Gard

- Hommage à Mme Muriel SCUDERI, licenciée à Alès, décédée à l'âge de 53 ans. Multiple Championne de France de Pétanque, sous les couleurs du CD13 et du CD30.

Au Comité de la Haute-Garonne

- Hommage à M. Yvon LAURENS qui avait intégré le CD31 en 1985, en était devenu vice-président en 1993 puis Président jusqu'en 2008. Arbitre International, vice-président de la Ligue MP, élu à la FFPJP, responsable des arbitres au sein de la FIPJP ; il avait reçu les palmes académiques.

Au Comité de l'Hérault

- Hommage à M. Henri VIDAL, décédé à l'âge de 94 ans ; longtemps impliqué dans la vie sportive, il fut successivement trésorier puis secrétaire, du Club de La Boule Dorée du Crès.

Au Comité du Lot

- Hommage à Mme Mado DA COSTA, membre du CD46, membre de la ligue MP, arbitre durant 31 ans dont 23 en qualité d'arbitre de ligue.
- Hommage à M. Jean-Luc MARTY, Membre du CD46

Au Comité des Pyrénées Orientales Pays Catalan

- Hommage à M. Christian CORPETTO, vice-président délégué du Comité, président de la Commission des Jeunes, domaine où il était très investi.
- Hommage à M. Gérard NAUDO, plusieurs fois champion ou vice-champion de France, il apporta sa contribution personnelle à la promotion du sport pétanque.

Au Comité du Tarn

- Hommage à M. Jean-Pierre BUFFEL, président du club la Boule d'Or Gaillac, club qui intégra dès sa création le CNC1 open et en fut même champion en 2015.

Au Comité du Tarn et Garonne

- Hommage à M. Serge RAGUNO, ancien membre du CD82.

En la mémoire de ces dirigeants d'exception, de celles et ceux qui nous ont quittés, une minute de silence est observée.

† † † † † † † †

Petit clin d'œil à la ville qui nous reçoit

Saint-Chély-d'Apcher, perchée à 1 000 mètres d'altitude, est une ville du Nord Lozère située en Margeride. Au cœur d'un bassin de vie de 15 000 personnes, ses 4 500 habitants en font la 3^{ème} ville de Lozère après Mende et Marvejols. De son histoire, je retiendrais trois spécificités :

- La construction du Viaduc de Garabit permet l'arrivée du train en 1887. En 1917 et malgré l'exode rural, Saint-Chély se dynamise avec l'implantation de l'usine métallurgique qui vient compenser la chute de l'activité artisanale de production d'étoffes en laine et son commerce. Cette usine est aujourd'hui une filiale du groupe ArcelorMittal et la seule industrie lourde de Lozère.

- Entre 1764 et 1767, Saint-Chély c'est aussi ces terribles attaques, le plus souvent mortelles, d'un ou plusieurs canidés à l'encontre principalement de jeunes enfants bergers qui gardent les troupeaux.

Surnommée la « bête du Gévaudan », elle opère ses méfaits avec un culot fantastique ne craignant ni les hommes, ni les chasseurs. Elle peut tuer dans la même journée plusieurs victimes dans des endroits très éloignés les uns des autres.

Perçue tour à tour comme un loup, voire un loup-garou, elle aurait semé la terreur et tué environ 80 personnes et blessé 150 autres, en trois ans.

- Et puis, 3^{ème} spécificité, sportive celle-ci, la place qu'occupe le Club de Saint-Chély dans notre discipline : évolue en CRC2 Open et organise en 2024, la 23^{ème} édition du National Pétanque Triplette. Tous nos vœux de réussite sportive accompagnent ses Dirigeants, Joueurs et Bénévoles.

3) Tour d'horizon de la saison 2023 par la Présidente

Une saison sportive n'est pas sitôt terminée que la suivante pointe son nez, porteuse, comme toute nouvelle année, de bonnes résolutions et d'espoirs, mais aussi de contraintes administratives, sportives, disciplinaires, arbitrales et autres.

Que doit-on dire, une de plus ou une de moins ? Doit-on la comparer, suivant une métaphore bien connue, à la bouteille à moitié pleine ou à moitié vide ?

➤ Pour ma part, les yeux résolument rivés sur la bouteille à moitié pleine, je m'attacherai aux points positifs synonymes de récompenses pour notre investissement et un encouragement pour se projeter ; les points négatifs devant servir à se remettre en question, pour engager notre réflexion sur les actions correctives possibles.

J'adresse mes plus vifs remerciements :

↳ À vous toutes et tous, Mesdames, Messieurs membres du CRO, pour votre investissement aux côtés de la Région Occitanie.

Il est vrai qu'aujourd'hui, la vie de nos Comités, Départementaux ou Régionaux s'apparente plus à la gestion d'une entreprise qu'à celle d'une Association type loi 1901 !

Notre domaine d'actions est de plus en plus large, lourd et contraignant. Il demande de plus en plus d'implications, physiques, morales et financières, de compétences dans des domaines spécifiques comme la gestion administrative, comptable, salariale, sportive, disciplinaire, arbitrale, politique des jeunes etc.

De plus en plus, malheureusement, l'individualisme prend le pas sur l'esprit collectif ; la critique est devenue monnaie courante avec pour conséquence le manque de solidarité les uns envers les autres, ce qui crée des tensions entre nous et dégrade l'esprit d'équipe qui doit nous animer pour mener à bien notre engagement.

Face à cet état de fait, je reste convaincue que tout reste possible à condition de le vouloir.

« Le travail individuel permet de gagner un match mais c'est l'esprit d'équipe et l'intelligence collective qui permet de gagner » (Aimé Jacquet).

↳ Merci à nos chevilles ouvrières :

- les membres du Bureau Directeur dont j'ai très souvent sollicité l'avis, Mmes Pesquidoux, Heiniger ; Mrs Fabié, Nogaret et Gramond

- Emmanuelle, Secrétaire administrative CD82, MAD du CRO ; à Jean-Paul BURI et Jean-Louis COSTE, nos vérificateurs aux comptes 2024

- Margot Blanchard, CTRF depuis bientôt deux ans et l'équipe

- Francis RICARD, l'Indomptable et Inégalable responsable de la C° Compétit° du CRO

↳ Aux membres des différentes C° et à leurs présidents, qui ont siégé cette année : Jean-Jacques Vidal, Prsdt de la C° d'arbitrage, Bruno Picazo, Prsdt de la C° des Finances et Patrick Durand, nouveau Prsdt de la C° de discipline que nous accueillerons demain.

↳ Aux CDs qui ont eu la charge d'organiser des Championnats Régionaux :

- Au comité du Tarn, les Chpts Régionaux du 18 au 21 mai à Castres dans un espace champêtre ; organisation réussie malgré la pluie qui vint jouer les troubles fêtes.

- Au comité du Gard les Chpts Régionaux du 27 au 29 mai à Molières Cavailiac dans un cadre verdoyant où le CD et le Club local nous ont réservé un excellent accueil.

- Au comité du Tarn-et-Garonne, le Chpt régional Triplette jeu provençal à Moissac, dans un parc aux abords du Tarn et le survol des terrains de jeux, par la patrouille de France, le dimanche.

- Au comité du Gers les Chpts Régionaux Doublette Jeu Provençal et tir de précision senior et féminin à Auch. Le CD32, les arbitres bénévoles avaient tout mis en œuvre pour que ce championnat soit parfaitement réussi et il le fut.

- Au Comité des Pyrénées Orientales pour l'accueil du Chpt Régional Doublette Jeunes et les Jeunes Arbitres à Thuir les 9 & 10 sept. Très bonne organisation et bon accueil du CD et du Club.

↳ Sans oublier, les CDs qui ont accueilli les finales de CRC :

À Saint-Martin (66) => finale CRC JP

À Lécussan (65) => finale CRC V

À Thuir (66) => finale CRC Jeunes

À Labruguière (81) => finales CRC Open et féminin

↳ A ces remerciements pour services rendus, s'ajoute deux autres motifs de satisfaction :

❖ Les licences qui avec un total de 56 331 enregistrent 3 823 licences de plus qu'en 2022. Le nombre de clubs reste stable avec 1 club de plus, soit 1 236 clubs en 2023.

Pour 2024 tous les indicateurs sont au vert : 44 528 licences au 26/01 pour 39 743 licences à même date, le 26/01/2023. Plus que 1 800 licences pour atteindre le total de 2023 **(Annexe I)**

A noter les dysfonctionnements que vos CDs ont rencontrés en matière de gestion des mutations avec des supports différents, diversement utilisés.

❖ Le palmarès sportif

Sans grande surprise, vous le concéderez avec moi, nous sommes Champions de tous les Championnats Régionaux, fort heureusement ! Autosatisfaction un peu entachée par les forfaits réguliers de certains joueurs qualifiés préférant tenter leur chance sur des Nationaux.

➤ Championnats de France

Le Comité Régional enregistre 2 titres de Champions France tir de précision (CD12 et CD32) et 4 titres vice- Champions France (triplette mixte, triplette minime, triplette cadet, et doublette JP).

Le Comité Départemental de l'Hérault décroche un titre de Champions de France et 3 Comités Départementaux, le Gard, la Haute-Garonne et le Lot sont vice-champions de France.

Ces excellents résultats sur les Chpts de France classent notre région à la 1^{ère} place du hit-parade des Régions établi par la FD.

➤ CNC

Là aussi, nous pouvons être fiers avec 2 titres de Champions, en CNC2 Féminin et en CNC Vétérans pour la seconde année consécutive.

A l'énumération de ce palmarès sportif, un regret et pas des moindres : l'absence de titres chez nos jeunes mais gageons que 2024, apportera son heure de gloire aux jeunes de notre Région. Margot et Marc reviendront plus en détail sur ces résultats sportifs dans leur intervention respective.

Sans plus tarder, je vous propose d'aborder l'ordre du jour qui sans être trop conséquent, contient des sujets importants qui feront sûrement l'objet de débats.

4) **Approbation du PV du Congrès Régional des 22 & 23 janvier 2022 à UZES**

Le compte rendu de l'Assemblée Générale 2022 ne soulevant aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

5) **Rapport d'activités de la saison 2023, par Marc NOGARET**

Au nom du Comité Régional et en mon nom, je vous souhaite la santé, la prospérité, la réussite et de partager le plus possible des moments de convivialité.

Pour vos comités, la réussite sur le point sportif, pas trop de commission de discipline et une fin d'année électorale sereine.

La lecture du bilan du tableau des licences nous permet les observations suivantes :

- La Région Occitanie est la 1^{ère} région de France en nombre de licences soit 56 331
- L'augmentation (plus 3 823) de licenciés permet petit à petit de rattraper l'effectif des années avant le Covid
- La force de notre Région reste la catégorie Senior (Vétérans masculins et Seniors masculins : + 2 590 pour un total de 44 603 licences), Vétérans féminins et Seniors féminins : + 1 022 pour un total de 9 341 licences
- L'augmentation de licences au niveau des jeunes reste modeste + 211 pour un nombre total de 2 387. Il est à noter que la représentativité féminine chez les jeunes est similaire à celle des seniors féminins.
- Le nombre de clubs 1 236 reste stable + 1
- Le nombre de mutations externes est positif + 82 pour un total de 815, ainsi que celui des mutations internes + 380 pour un total de 4 658
- Tous les comités ont vu le nombre de licenciés augmenter.

Pour développer notre sport, il faut valoriser les catégories jeunes et féminines. Pour cela les clubs doivent se structurer afin de créer des écoles de pétanque et des sections féminines dynamiques. Notre Région a été honorée par 3 titres de champions de France. Palmarès **(Annexe II)**.

Concours régionaux :

Les 45 concours régionaux ont eu une participation correcte. Les principaux problèmes rencontrés sont le manque d'arbitres, la sonorisation, les toilettes insuffisantes et quelques difficultés dans la tenue des tables de marque. De plus, certains comptes-rendus ne nous sont pas parvenus.

Concernant le classement des championnats de France, l'Occitanie se classe numéro 1 avec 45 points devant le CR Auvergne Rhône Alpes (29 points) et la Nouvelle Aquitaine (28 points).

Au niveau des comités :

- 4^{ème} : Ariège
- 6^{ème} : Gard et Hérault
- 13^{ème} : Haute-Garonne
- 16^{ème} : Lot
- 20^{ème} : Aude et Lozère
- 37^{ème} : Pyrénées Orientales, Aveyron, Hautes-Pyrénées et Tarn-et-Garonne
- 57^{ème} : Gers et le Tarn

Un bon résultat même s'il est difficile de rivaliser avec les Dreams teams du Var et du Rhône...

Le bureau directeur s'est réuni en visioconférence. Notre Présidente s'est essentiellement chargée du suivi financier du CRO, de traiter les problèmes d'incivilité au niveau des jeunes, d'assumer la représentativité au niveau du Conseil des Régions, de travailler à l'élaboration des statuts fédéraux au sein d'une commission paritaire mixte, de réformer l'ETR en sollicitant Margot BLANCHARD notre CTRF. Cette liste n'est pas exhaustive.

Pour finir, je me permets de vous rappeler l'importance du respect des dates butoirs, sur le plan administratif. Les comptes-rendus de vos Assemblées Générales doivent être transmis au CRO et non le document que vous avez transmis à vos clubs ce jour-là.

Mis au vote, le rapport d'activité est validé à l'unanimité.

6) *Présentation de la trésorerie, par Audrey HEINIGER*

Du fait de son absence, Annie PESQUIDOUX, Trésorière-adjointe, a demandé à la Présidente, Marie-Madeleine CLAMENS, de vous lire le courrier qui vous est adressé :

Bonjour à toutes et tous,

Je suis désolée de ne pas être parmi vous, mais mon état de santé actuel ne me permet pas d'entreprendre un aussi long déplacement.

Je voulais quand même vous faire part de mon état d'esprit aujourd'hui. Quand, à Uzès, j'ai accepté la fonction de trésorière-adjointe, je ne pensais pas que la charge serait aussi lourde et pénible.

Lourde par le temps que je passe tous les jours à travailler pour la région et pénible pour les réflexions désagréables que je subis quand je rectifie une note de frais qui n'est pas conforme aux critères de défraiement que vous avez fixés ou quand je fais avec Margot le bilan financier de la C° jeunes et que M. Mercadier déclare devant les responsables départementaux que « les *comptes sont falsifiés* ».

Vous comprendrez que je sois profondément déçue et blessée que mon intégrité soit mise en doute. J'irai au bout de mon engagement si ma santé me le permet par respect pour vous et pour moi-même en espérant que l'année 2024 soit plus simple pour nous tous.

Je vous souhaite une bonne année et un bon congrès.

Amitiés sportives,

Annie PESQUIDOUX, Trésorière-adjointe CRO

a) *Présentation du bilan financier 2023 (Annexe III)*

Avant de parler chiffres, je tiens à remercier particulièrement trois personnes, Annie et Marie-Madeleine pour leur travail au quotidien à la gestion et au suivi de la Trésorerie et Francis RICARD pour son travail préparatoire sur le calcul des indemnités des CRC.

Mrs COSTE Jean-Louis et VITOU Yves (remplacé par Mr BURI Jean-Paul pour cette année), sont nos vérificateurs aux comptes jusqu'à la fin de ce mandat.

ACTIF

Actif immobilisé

Véhicule C3 acheté le 21/03/2022 pour 18 166,24€.

Il reste **11 808,06€** à amortir sur 3 ans encore.

3 ordinateurs + imprimantes + NAS achetés le 04/02/2022 pour 3 666€

Il reste **1 323,83€** à amortir sur 1 an.

Immobilisations financières

Actions SAOS 762.20 €

LECLERC dépôt de garantie 500€

Actif circulant

La trésorerie du CRO au 31/12/2023 s'élève à **220 044,13€** dont voici le détail :

Parts sociales	31 131,00 €
Compte à terme	59 000,00 €
Livret Bleu	78 490,39€
Livret Bleu Bis	41 592,34€
Compte Courant	9 830,40€

Les charges constatées d'avance concernent les arrhes versées pour les réservations hôtelières des Championnats de France 2024 pour **2 757,08€**

Soit un actif de 237 195,30€

PASSIF

Capitaux propres : 252 330,13€

Le résultat déficitaire de cet exercice de 24 157 € viendra diminuer les réserves de l'exercice prochain soit **228 173,13€**.

Autres dettes :

Les charges sociales à payer pour **1 586,70€** + les dettes des fournisseurs pour **5 320.47€** (dernières factures de formation concernant 2023 à payer) + les produits constatés d'avance (remboursement formation TC) pour **2 115,00€**

Soit un passif de 237 195,30€

COMPTE DE RESULTAT

Recettes

Les redevances sur les licences en représentent la majeure partie (191 565€) ainsi que les subventions pour 34 324€ (le versement de la FD est reconduit en 2024)

Rubrique importante : formations des TC, BF1 et arbitres

Produits des livrets : 3 426€ suite à l'ouverture de 4 comptes à terme en 2023

Dépenses

Le poste le plus important concerne le volet sportif pour un total de 156 500€ :

- Championnats de France 26 000€
- Championnats de Région 14 500€
- CRC 114 000€

Les salaires et charges sociales représentent 42 396€

Remarques

La présidente insiste sur la présentation détaillée faite, tant du bilan 2023 que du budget prévisionnel 2024. Un travail long et lourd, élaboré par Annie et Marie et présenté à Audrey, pour tenir compte des doléances émises par certains membres du CRO lors de l'exercice 2022.

- ❖ Question de Jean-Marie FABIE : pourquoi, la dotation en amortissement de 4 855€ n'apparaît pas dans les produits ?

Réponse de la Présidente : l'amortissement est constaté en charges, car la dépréciation des éléments de l'actif immobilisé constitue une perte de produits, enregistrée dans la comptabilité.

- ❖ Question de Francis RICARD est-ce que le bilan présenté, tant en charges qu'en produits est fidèle au prévisionnel établi sur l'exercice précédent ?

Réponses d'Audrey HEINIGER et de la Présidente : S'agissant d'un prévisionnel, il pouvait subir des réajustements dus à des mouvements non identifiables ou sous-estimés à l'époque. Il en est de même au sein de votre Comité Départemental quand vous faites voter vos budgets prévisionnels, en AG.

D'autre part, la réponse à cette question se trouve dans les annexes du compte rendu du Congrès Régional 2022 à UZES, par simple comparaison. Du fait de la présentation plus détaillée des pièces comptables de l'exercice 2023, certaines opérations ont été saisies dans une autre famille que celles présentées en 2022 mais le résultat est inchangé.

- ❖ Question de Francis RICARD et d'Alain DONNADIEU : il semblerait que nous ayons moins dépensé que prévu (18 646€) ; alors, pourquoi un solde déficitaire ?

Réponses d'Audrey HEINIGER, Marc NOGARET et la Présidente : après la crise du Covid qui avait laissé un peu (plus) de trésorerie du fait d'actions non menées (annulation des championnats régionaux et championnats de France et frais liés), le Comité Directeur du CRO avait choisi de ne faire aucune augmentation sur les redevances licences mais d'attendre la reprise, ce qui, de fait, allait entraîner un budget prévisionnel déficitaire sur deux ou trois ans, décision pleinement validée, à l'époque, par le Comité Directeur du CRO en place.

b) Rapport des vérificateurs aux comptes (Annexe IV)

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous présentons notre rapport sur le contrôle des comptes du Comité Régional Occitanie effectué le 13/01/2024 au siège du CRO Boulevard Chantilly à Montauban par M. Jean-Paul BURI et moi-même, Jean-Louis COSTE.

Il porte sur l'exactitude des opérations figurant sur les registres comptables qui nous ont été présentés et la concordance avec le bilan arrêté à la date du 31/12/2023 et le compte de résultat de l'exercice couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/ 2023 tels qu'ils vous ont été remis.

Nous avons procédé à l'examen des documents bancaires et par sondage, des justificatifs des dépenses. Toutes les pièces comptables nous ont été présentées et nous n'avons relevé aucune anomalie. Nous certifions la régularité des comptes clos le 31/12/ 2023. Nous vous invitons à les approuver et à voter le quitus pour le travail effectué.

**Après quelques demandes de précisions et les réponses apportées, mis au vote,
le bilan 2023 est validé à l'unanimité.**

c) Présentation du budget prévisionnel 2024 (Annexe III)

PRODUITS

- Affiliations : suivant le mode de calcul défini le 24/01/22, le montant de l'affiliation pour 2024 représente 9 200€
- Redevance licences : prévisions de 56 000 licences à 5€ soit 280 000€
- Aides FFPJP et ANS dans le cadre de la professionnalisation : 15726€ et 12000€ chacune (à compter de 2025, versement de la FFPJP de 29 705€)
- Inscriptions en CRC : 50€ par équipe soit un total de 9 200€

CHARGES

- CRC Vétérans, féminin, Open passage à 40 équipes
- CRC Féminin équipe de 6 joueuses au lieu de 4

RAPPEL (décision Comité Directeur, visio novembre 2023) : à partir de 2024, toute action ne pourra se réaliser que si elle est inscrite dans le budget prévisionnel.

INFORMATIONS DIVERSES

- Calendrier appel à cotisations sur redevances licences 2024
=> 1^{er} acompte = 29 février 2024
=> 2^{ème} acompte = 27 juin 2024
=> Solde = 30 octobre 2024 (cf. fiche financière FD le 15/10)

NB : il s'agit de dates butoir et le règlement peut donc, être fait avant ...

- Clôture des comptes du CRO = le 15 novembre 2024
- Date du 7^{ème} Congrès Régional (électif) : les 14 & 15 décembre 2024
- Championnats de Région : les Comités Départementaux organisateurs de Championnats Régionaux devront fournir le prévisionnel au moins 15 jours avant le championnat et le bilan définitif dans les 30 jours suivants.

❖ Question de Francis RICARD où est le reliquat des 0.50€ sur les subventions de licences validés en Comité Directeur qui devait apparaître sur un fonds dédié au CRC ?

Réponse : pour tenir compte de cette remarque, la ligne budgétaire est rajoutée, en conséquence.

❖ Présentation par Margot d'une proposition de la Commission jeunes

Il y a encore trois ans, les équipes jeunes étaient qualifiées aux Championnats de France par le biais des départements (1 équipe par catégorie) soit un budget départemental d'environ 3 000 €.

Aujourd'hui, les qualifications au France se font exclusivement par les Régions. Pour 2024, 8 équipes pour le CRO par catégorie soit 24 000€. Aujourd'hui, la région prend en charge l'habillement des équipes et verse 250€ aux CDs par équipe qualifiée.

La commission des jeunes estime que cette somme prise individuellement pour chaque Comité Départemental, est peu significative.

- ❖ Intervention de Juana CAMPOS : en 2023, le CD09 a eu 6 équipes aux France jeunes ; si cela relève du domaine de l'exceptionnel, le budget jeunes a explosé (23 000€) et les 1 500€ d'aides, en plus des tenues, furent une aide appréciée.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité que :

- L'habillement des équipes jeunes qualifiées au France et l'aide de 250€ aux CDs pour les championnats de France sont maintenus
- Une ligne budgétaire est inscrite à hauteur de 8 000€ (sur la base des 1 600 licences en 2023) pour reconduire les actions déjà menées et le financement de projets de développement en faveur des Jeunes : restructuration des zones de la C° Jeunes, stages d'entraînement, stages jeunes arbitres, sélections, compenser l'aide de l'ANS accordée en 2023 mais peut-être pas renouvelée en 2024, etc.

Après la mise à jour de nouvelles actions en direction des jeunes, mis au vote, le budget prévisionnel est validé à l'unanimité.

d) Présentation du compte de résultat 2023

Voir Annexe V

7) Interventions des Représentants de Commissions

1) Compte rendu de Margot, CTFR

Je ne vais pas revenir sur les résultats de nos jeunes sur les différents championnats triplètes et Clubs présentés par Marc tout à l'heure. Je rajouterai simplement ceux du Trophée des Pépites avec une 3^{ème} place pour nos jeunes de l'équipe 1 qui ont perdu en demi-finale face au futur gagnant du Grand-Est sur un point mesuré au millimètre et laissant échapper le titre qu'ils détenaient depuis 2 ans. A noter, la 7^{ème} place de l'équipe 2 et des finales de Sami, Dylan et Lorenzo au défi tir et point de cette même compétition.

Au niveau des sélections, c'est plus d'une centaine de jeunes qui nous a été présentée par les comités départementaux. Dans ces conditions, il a fallu composer avec les comités et les égos de chacun pour réduire la voilure. 78 jeunes ont été retenus dont certains n'avaient pas leur place à ce niveau de sélection, qui est, je le précise, le niveau requis pour prétendre aux sélections nationales et aux équipes de France.

Pour 2024, avec le nouveau fonctionnement par zone de l'ETR, nous avons décidé de vous proposer, tout d'abord en réunion avec les responsables et en concertation avec tous les représentants départementaux de faire des sélections de zones obligatoires avant d'accéder au niveau régional qui devront avoir lieu avant le 1^{er} septembre. Après cette date, nous nous réunirons pour retenir les jeunes qui seront convoqués à la sélection régionale (12 minimes, 18 cadets, 12 juniors, 12 féminines). Chaque zone va travailler sur le déroulé de ces sélections territoriales. La sélection régionale aura lieu à Montauban (82) les 14 et 15 septembre 2024 et le stage d'entraînement à Lacaune (81) les 28 et 29 septembre 2024.

Reste à déterminer, quelles seront les modalités de financement ? Jusqu'à présent, le CRO prenait en charge les frais des officiels et les jeunes étaient à la charge de leur comité. Lors de la réunion de la Commission jeunes, il a été proposé que la sélection territoriale soit 100% à la charge des départements et la sélection régionale à 100% par la région (frais éducateurs, repas et hébergements des jeunes).

Quelques chiffres sur les résultats de ces sélections, hors TDP :

- 4 avenir (2 féminines et 2 masculins)
- 8 jeunes (3 féminines et 5 masculins)
- 5 espoirs (3 féminines et 2 masculins)

Au niveau des formations, sur la période novembre 2023 - janvier 2024 :

- 150 candidats au Tronc Commun (contre 105, n-1)
- 75 BF1 ont été formés ou recyclés (contre, 104 n-1)

A noter que, plus il y a de formations organisées, plus il y a de la proximité et plus il y a de candidats. En mars 2024, une nouvelle formation de formateurs sera organisée à Varilhes (09).

Il y a eu un examen BF2 (24 candidats dont 12 de l'Occitanie, tous reçus) cette année à Figeac, merci au Lot pour l'accueil et l'organisation. La proximité de ces formations est une opportunité et permet la montée en compétences de nos éducateurs. J'espère qu'en 2024 nous aurons une nouvelle formation en Occitanie, Réalmont et Nîmes l'ont demandé. On espère avoir un retour positif du CNF.

Par rapport à 2024, nous avons travaillé avec Jean-Jacques VIDAL et Daniel RIVES sur le projet des Jeunes Arbitres au vu des retours que nous avons eu l'an dernier. Pour donner quelques chiffres, ce sont 12 jeunes qui ont pris part au projet en 2023 parmi ces 12, 7 ont passé le Tronc Commun et 5 ont déjà passé l'arbitrage... en leur nom, je remercie les Comités Départementaux qui ont suivi le projet et qui ont pris en charge la formation d'arbitrage ainsi que le CRO qui a pris en charge celle du Tronc Commun. Pour le volet 2024, on souhaite renouveler l'opération : les travaux sont en cours avec la Commission d'Arbitrage.

Des actions scolaires ont aussi été menés avec divers championnats UNSS qui ont été créés notamment dans le Lot et l'Hérault. Auprès des plus jeunes, j'ai travaillé avec le CD31 sur le cycle d'initiation pétanque auprès de scolaires (CE2-CM2) avec une formation spécifique des enseignants et l'organisation d'une rencontre inter-école. Action qui a plutôt eu un retour positif puisque l'USEP, la fédération du sport scolaire nous a relancé pour cette année. Je tiens à vous en parler car si certains comités sont intéressés, il est très facile de transposer l'action.

Concernant le scolaire, un dispositif ministériel, 2 heures de sport au collège, permet la mise en relation des établissements avec les associations sportives locales. Pour l'instant, peu de collèges sont partenaires mais le dispositif tend à se généraliser dans les années à venir. Les comités ayant des EDPJP à proximité d'un collège identifié ont déjà été contactés.

La Commission jeunes a également travaillé sur les Championnats Doublettes et TDP jeunes : on a voulu tirer des leçons de ce qui c'était passé à Molières Cavaillac en 2023 et les erreurs à la table de marque. Il avait été demandé par le Comité Directeur que ce soient des membres de la Commission jeunes qui tiennent les graphiques jeunes.

Après un tour de table, tous sont « contre » cette décision car ne s'estiment pas compétents pour occuper ce poste.

➤ Interventions

❖ Francis RICARD : en 2024, le Championnat Triplette Jeunes aura lieu à REVEL (31). Il n'y aura aucun graphiqueur de la HG à la table de marque du Championnat Jeunes 2024.

- La Présidente rappelle qu'après les incidents de Molières, elle s'était engagée au nom du CRO de prendre en charge la formation des membres de la Commission jeunes sur les graphiques Swiss system car il lui semblait que, pour un ETD ou ETR, le fait de maîtriser un graphique Swiss system était une valeur ajoutée à son domaine de compétences. Cela semblait acquis

❖ Margot reconnaît que les ETR préfèrent être sur les terrains, à coacher les équipes et faire de la sélection de terrain.

➤ Conclusion

Il est évident qu'à l'heure actuelle, peu de personnes sont formées à la tenue du graphique Swiss system. Proposition : faire au sein du CRO, une formation pour environ 6/8 personnes issues pour une part de la Commission Jeunes et pour l'autre, de Comités Départementaux. A suivre pour mise en place effective pour le Championnat à REVEL.

Les modalités d'organisation évoqué aujourd'hui devront être reprises sur le RI de ces Championnats dont (entre-autre) : le poste de « douanier » est supprimé car doublon ; prévoir un écran de contrôle par poste ; un tableau d'affichage ; un poste informatique par catégorie pour le contrôle des licences et la tenue du graphique.

2) Commission Arbitrage, M. VIDAL Jean-Jacques

Le 14 janvier 2023 s'est tenue à Lézignan-Corbières, la réunion de la C° d'Arbitrage. On constate encore et toujours, un effectif qui se réduit et qui est de plus en plus vieillissant.

Cette année, la sous-commission d'arbitrage a convoqué deux arbitres suite à des problèmes d'arbitrage sur les Championnats de Molières. Pas de sanctions mais des avertissements.

Les rapports des concours régionaux laissent apparaître un manque d'arbitres : la Commission d'arbitrage désigne l'arbitre référant et il appartient au CD de nommer les arbitres complémentaires. Peu ou pas de retour sur l'arbitrage.

Pour mémoire, il est toujours acquis que l'arbitre référant sur un concours Régional ne devra pas être du CD organisateur.

L'examen théorique d'arbitre régional 2023 avait enregistré 5 candidatures et 5 admis qui ont tous passés la pratique, un seul recalé pour mauvais comportement sur les terrains.

Le week-end dernier avait lieu à Lézignan-Corbières l'examen d'arbitre régional avec 5 candidats, 3 sont reçus pour la partie pratique : Mme LATIL Marie-Véronique du CD12 ; Mrs BEGUE Éric du CD32 et GAUTHIER Laurent du CD34. Félicitations à ces personnes.

Prochaine réunion de la Commission d'arbitrage, aura lieu le 4 février 2024 avec entre autres, les rappels de certaines consignes, la désignation des arbitres sur les Championnats et les Concours Régionaux. Un travail devra être fait en coordination avec les responsables des Commissions d'arbitrage départementales.

- **Remarque :** la C° Jeunes, demande que les championnats régionaux jeunes commencent à 9h (et non 10h comme les années précédentes).
 - Avantage 9h : permettre aux jeunes de faire deux parties le matin.
 - Avantage 10h : permet aux équipes de venir le samedi matin, sans ajouter les frais d'un hébergement d'une nuit supplémentaire.

Après un tour de table avec 6 voix pour 10h et 7 voix pour 9h, et l'avis du Comité organisateur en 2024 (la Haute-Garonne), le coup d'envoi du Championnat jeunes est fixé à 9h.

3) Commission Compétitions, M. RICARD Francis

a) Inscriptions aux CRC 2024

- **CRC Open** : tous les clubs se sont réinscrits. Bonne nouvelle : une place s'est libérée au niveau du CNC3. Cette place revient au club de Saint-Jean Pla de Corts (CD66) qui a terminé 3^{ème} en 2023 et qui accepte sa montée.

De fait, il libère une place en CRC1 qui revient au premier repêchable, le Club de Lodève (CD34) qui libère une place en CRC2, le Club de Bompas (CD66).

- **CRC féminin** qui à 40 équipes et des équipes de 6 joueuses. Quatre équipes dans les maintenues, ne se sont pas réinscrites : Autoire (46), Céret (66), Bagnères (65) et Sidobre (81).

Le passage de 32 à 40 équipes fait que dans notre classement, il n'y a que 4 repêchables possibles Pujol (30), Mazerolles (11) ont refusé, les Clubs de Bassoues (32), Laguëpie (82) l'ont accepté.

Pour trouver les deux places, le Comité de pilotage a proposé d'offrir une place supplémentaire à deux Comités sur le critère de la représentation des CDs dans le futur CRC 2024. Il s'avère que 2 CDs, le 11 et le 66 n'avaient qu'une équipe chacun.

Du fait de cette montée, les CD11 et 66 devaient chacun faire monter leur second de CDC 2023. Le CD11 ne pouvait pas, le Club de Pia du CD66 peut. Il en manque toujours un ... !

Nouveau critère : les CDs qui n'avaient que deux représentants en CRC, les CDs 65 et 30 ; priorité au CD65 (non réinscription du Club de Bagnères) avec le Club de Labarthe de Neste.

- **CRC Vétérans**

Tous les clubs se sont réinscrits. Petit souci de calendrier : pour cause de doublon avec le national de Bram, la journée de groupes du 05 septembre passe au 12 septembre 2024.

- **CRC Jeu Provençal**

La dérogation à titre de test, sur le temps applicable en 2022 et 2023 en Occitanie n'a pas été renouvelée par la FD pour 2024 MAIS le temps pour jouer une boule passe de 1,30 minute à 1,15 minute.

Deux équipes ne se réinscrivent pas, Lalanne Arqué (32) et Uchaud 2 (30). Repêché les Clubs de Tarascon (CD09) et Daux (CD31).

Demande du Club de Saint-Chély d'Apcher de modifier le calendrier (3^{ème} journée du 21 juillet, coïncidence avec leur National Triplette Pétanque).

Proposition après accord du Président du CD48, Jean-Marie FABIE : le club de Saint-Chély recevra la journée du CRC le 21/07.

b) Réceptions des Finales de CRC

- | | | |
|-------------|-----------|--|
| o Candidats | Vétérans | = Gruissan (11) - Montauban (82) - Lécussan (65) |
| | Jeu Prov. | = Samatan (32) |
| | Féminin | = Nîmes (30) |
| | Open | = zéro candidat |

Sachant que :

- Montauban ne peut recevoir aux dates des 07 & 08 décembre
- Lécussan reçoit un veto de ses représentants départementaux qui apprennent aujourd'hui sa candidature (déjà organisateur en 2023).

- o Il est validé :

Jeu provençal =>	Samatan (32)	les 21 & 22 septembre
Vétérans	=> Gruissan CD11	les 02 & 03 octobre
Féminin	=> Nîmes (30)	les 07 & 08 décembre
Open	=> Labruguière (81)	les 07 & 08 décembre

↳ La prochaine réunion de la Commission Compétitions est fixée au samedi 9 mars à 9h à Lézignan-Corbières (11). Ordre du jour suit.

c) Formations de délégués et graphiqueurs voulues par la FD en conformité avec le CNF

1-c) Délégués

En 2022, nous avons fait une formation interne au CRO à Castres. Le projet fédéral avance, mais lentement.

2-c) Graphiqueurs

Le projet avance plus vite. Réunion Fédérale les 17 & 18 février à Lyon qui permettra de sortir avec le statut de formateur de formations graphiques. Il y aurait une reconnaissance officielle avec une grille de rémunération qui pourrait être calquée sur celle des arbitres.

Compétences : au retour de cette réunion, Francis RICARD réunira les 13 personnes validées sur leurs acquis et désignées par leur président de Comité respectif pour établir un plan de formation commun.

Merci aux Comités d'adresser très rapidement à la Présidente le nom des candidat-e-s pour intégrer ce module régional.

❖ Question de M. Alain DONNADIEU : pourquoi n'applique-t-on pas le barème des concours Nationaux aux concours Régionaux ?

Réponse : les concours Régionaux sont soumis à un règlement spécifique consultable sur le site du CRO et de la FD.

❖ Question du Club de LAUDUN, Champion CNC vétérans deux fois de suite, demande s'il pourrait être qualifié d'office pour la phase finale du CNC ?

Réponse : tant que les CNC, vétérans et jeu provençal ne se dérouleront pas en vrai championnat, créer des têtes de séries ne peut se faire.

Pour clôturer cet après-midi de travail, la présidente remet un souvenir aux Comités Départementaux du 30, 32, 81, 82, 66 qui ont organisé un Championnat Régional en 2023.

FIN DES TRAVAUX vers 19h30

REPRISE DES TRAVAUX

Dimanche 28 janvier 2024 – 8h

1) *Bref retour sur le Congrès National de Grand Synthe 17/18 décembre 23*

Sans revenir en détail sur le long travail effectué par la Commission Mixte Paritaire dont faisait partie Marc Nogaret et votre présidente, le point d'orgue de ce Congrès National fut le rejet de la modification des statuts de la F.F.P.J.P par l'Assemblée Générale lors d'un premier vote auquel certains Comités Départementaux n'ont pas participé du fait de leur arrivée tardive.

Dans les rangs des Congressistes, c'est le chaos : entre la prise de paroles des présidents de CDs absents au moment du vote, les interventions de deux Présidents de Région, l'intervention (fort juste) du Président du Comité Départemental du Jura, M. Paulo DE BASTOS, les invectives des uns et des autres etc., la demande d'annulation de ce vote par les membres de l'AG obtient la majorité pour aboutir, lors d'un nouveau vote, à la validation des nouveaux statuts fédéraux.

Autant de tapage qui ne sera pas sans conséquences sur le devenir de la gouvernance de notre Fédération avec l'annonce de notre Président Fédéral, de ne pas être candidat à la nouvelle mandature 2024/2028. Je garde confiance dans le sens des responsabilités de notre Président Fédéral pour réfléchir à son annonce et prendre la bonne décision.

Tour de table des Membres présents

CD11 => regrette la programmation du vote trop tôt dans la reprise des travaux

CD12 => pas de commentaire

CD30 => d'accord avec notre Présidente. Regrette les interventions de Lucette COSTES et de Pascal CHIRAND qui ont prêté à confusion dans le sens où les congressistes y ont associé tous les présidents de régions.

CD31 => triste pour Michel, regrette les interventions intempestives de Lucette COSTES et de son mari.

CD32 => le Président ne pouvait être présent au Congrès National et y a envoyé deux membres de son CD. Malgré cela, son CD est porté absent et n'a pas participé au vote.

CD34 => présent mais absent au moment du 1^{er} vote ; Jean-Paul a pris la parole pour demander s'il y avait la possibilité de revoter. On connaît la suite. Ne comprend pas le refus de validation de ces Statuts alors qu'ils sont imposés par le Ministère des Sports.

CD46 => a découvert les modalités pour valider l'annulation d'un vote en AG... Regrette les comportements de Mme Lucette et M. Michel COSTES. Regrette que les Comités régionaux ne soient pas mieux représentés avec 4 personnes au sein du CODIR. Espère que Michel reviendra sur sa position.

- CD48 => avant le vote, la FD aurait dû rappeler ses enjeux. Souhaite que Michel revienne sur sa décision en s'entourant d'une bonne équipe.
- CD65 => un Congrès qui laisse beaucoup de regrets. L'essence même de nos Congrès est notre participation aux travaux et aux votes de nos instances hiérarchiques. Si Michel LEBOT et son groupe de travail ont été élus, la Région Occitanie y est pour quelque chose et là, l'Occitanie lui a manqué de soutien.
- CD66 => Marc COSTA représentait son Président et assistait pour la 1^{ère} fois au Congrès National. Surpris par l'ampleur du travail fourni par notre Comité Directeur Fédéral. Espère que Michel reviendra sur sa position.
- CD81 => pour lui, de plus en plus, ces Congrès ne ressemblent à rien. Pour clôturer le tout, le repas de gala fut un fiasco.
- CD82 => tout a été dit autour de la table. Il regrette la (trop) longue intervention de certains partenaires de la FD. Espère que Michel reviendra sur sa position.

2) Travail sur les Statuts et le RI du Comité Régional Occitanie

Marc NOGARET présente les supports de travail. Résumé de la situation actuelle : notre AG est aussi, notre Comité Directeur. Est-ce démocratique ? Non. Est-ce fonctionnel ? Sûrement. Dans le fonctionnement actuel, les membres priorisent leurs CDs ; le Comité Directeur se réunit, valide des propositions qui sont applicables de suite. Est-ce règlementaire ? Non.

a) Les Statuts Régionaux

Marc survole les articles qui ne présentent pas de modifications pour faire lecture des articles qui nécessitent plus d'attention.

Section 2 §A article 11 - Comité Directeur. La tête de liste choisit les personnes avec qui elle souhaite travailler suivant des critères propres, seule obligation, que sa liste comprenne au moins un licencié par département appartenant au Comité Régional. Dans ce nouveau projet, le travail des élu-e-s sera exclusivement centré pour et sur le Comité Régional, indépendant de toute politique Départementale. Les modalités de travail et les modalités devront changer.

❖ Intervention de Francis RICARD : demande d'inclure de droit, dans le Comité Directeur, au responsable de la commission compétitions et au responsable de la commission jeunes.

Réponse de la Présidente : les Statuts FD et Régionaux validés en Congrès National sont conformes aux Directives Ministérielles du Sport où cette possibilité n'est pas inscrite.

❖ Remarque de Marc NOGARET : cela remet en cause la représentativité générale des responsables de Commission au sein du Comité Directeur.

❖ Remarque de Christian GRAMOND : quand on est élu-e- au sein d'un Comité Régional, on n'est pas élu-e- pour défendre les intérêts de son Département mais pour travailler dans l'intérêt général des Comités Départementaux au sein du Comité Régional.

❖ Remarques de Jean-Marie FABIE : le Bureau Directeur s'appuie sur les Commissions, il n'est donc pas nécessaire d'avoir des experts, sachant qu'il est toujours fait appel au travail des commissions.

Il demande que les candidats choisis par la tête de liste, soient cooptés par leur CD.

Réponse de la présidente : cela n'est pas conforme aux textes.

Résumé des principes généraux des nouveaux statuts mis au vote :

- Scrutin de liste bloquée
- 16 membres au sein du Comité Directeur dont le Président (tête de liste), secrétaire et trésorier.
- 6 membres du Bureau Directeur, le vice-président délégué, les secrétaire et trésorier adjoints sont désignés parmi les 13 autres.
- Et une Assemblée Générale à 26 (2 élu-e-s par CDs)

Se pose la question de la présence de droit des Responsables des Commissions Compétitions et jeunes, au sein du Comité Directeur ?

Malgré un tour de table au cours duquel 7 comités sur 13 s'expriment pour que les deux responsables de commissions compétitions et jeunes soient, de droit, membre du Comité Directeur ; Marie-Madeleine et Marc Nogaret expriment leur doute quant à la conformité de cette proposition face aux textes votés au Congrès National de décembre 2024, validés par le Ministère des Sports.

Face à ce désaccord, la Présidente prend l'initiative d'appeler, le Directeur Administratif et Sportif de la FD, M. Xavier GRANDE pour lui demander si on peut créer deux postes « protégés »

Réponse téléphonique (en direct) de Xavier GRANDE

« Le Comité Régional a la main sur le nombre de membres siégeant au Comité Directeur en respectant, bien entendu, le nombre de représentants par département.

A l'inverse, les commissions sont des forces de proposition, créées pour travailler sur des projets qu'elles soumettent au Comité Directeur. Elles ne sont pas des organes dirigeants du CR (exception faite de la Commission discipline qui est statutaire). Il n'est donc pas possible qu'un de ses membres soit élu au sein du CODIR : il appartient au CODIR de désigner parmi ses membres, un responsable de telle ou telle commission.

Une fois élu, le CODIR forme ses Commissions avec les candidats libres qui se sont présentés pour y siéger MAIS, juridiquement l'inverse n'est pas possible.

Les Statuts du Comité Régional Occitanie soumis au vote de l'Assemblée sont validés à l'unanimité ainsi que le Règlement Intérieur.

Quand le compte rendu de ce Congrès sera fait, ces documents seront envoyés en Préfecture pour enregistrement. Il faudra penser à former la commission de surveillance électorale (3 personnes).

3) Désignation Délégués sur Nationaux (Annexe VI)

- Concours Régionaux 2024

- à noter un concours régional doublette jeune, samedi 20 juillet 2024 à Quillan (CD11).
- Rappel de quelques principes : un arbitre référant est désigné par le Responsable de la commission d'arbitrage, le délégué quant à lui est désigné par le comité départemental organisateur.

- Concours Nationaux 2024

- 16 concours nationaux seniors enregistrés pour l'Occitanie dont cinq nationaux jeunes : Sète (CD34), St-Sulpice, Réalmont, Saint-Juéry (CD81) et Aubin (CD12)

- Rappel règlement des Nationaux Jeunes. Art 15R RAS « *Les benjamins, minimes, cadets et juniors ne pourront pas jouer en seniors si une compétition « Jeunes » (B/M/C/J) est organisée en parallèle* ». A surveiller sur le National de Sète en mars 2024.

4) Désignation Présidents de jury sur Championnats Régionaux (Annexe VII)

- Prochaine date de la réunion du Comité Directeur : à MARVEJOLS le jour du Championnat Régional Doublettes mixtes, le samedi 18 mai 2024 (la journée).

Quelques petits rappels :

- Consignes à la charge du CD organisateur (outre celles prévues au cahier des charges)
 - Contrôle d'alcoolémie (par un élu du CD organisateur qui a reçu habilitation de son CD)
 - Contrôle de boules (mise à disposition du matériel)

- Le CD organisateur prend à sa charge (protocole) :
 - La restauration du midi du président du jury, de l'arbitre régional désigné par la C° arbitrage Régional et de la Présidente
 - Déplacement, arbitrage, restauration et hébergement des arbitres supplémentaires désignés par le CD organisateur
 - Si championnat féminin, bouquet de fleurs
- Rôle du délégué sur un Championnat Régional
 - Les forfaits doivent être signalés à Francis RICARD et au CRO, 48h avant le championnat.
 - Au lancement du Championnat, le délégué gère les retards et reste à la table de marque tant que le délai de retard n'est pas épuisé
 - Puis contrôle les tenues
- Consignes administratives et financières

Le CD organisateur devra fournir :

- Le budget prévisionnel Championnat Régional (au moins 15 jours avant le championnat)
- Le bilan

Il est 12h10 quand le 6^{ème} Congrès Régional prend fin.

Un repas pris en commun clôture ce 6^{ème} Congrès Régional Occitanie, repas auquel Mme Christine HUGON, Maire de Saint-Chély d'Apcher et M. Jean-Claude ROCHE, Président du Club de Saint-Chély nous ont fait l'honneur de leur présence.

La Présidente,
Marie-Madeleine CLAMENS



Le Secrétaire Général,
Marc NOGARET

Le Secrétaire Adjoint,
Christian GRAMOND

